Jeux panaméricains de 2027

Critères de sélection de l'équipe canadienne - Wakeboard

Informations clés

Lieu :	Lima, Pérou
Dates des compétitions :	*Jeux :* du 21 juillet au 8 août
	Compétition de wakeboard : du 23 au 27 juillet
Dates du voyage :	Arrivée après le 18 juillet

Contact

Pour toute question ou précision concernant le contenu de ce document, veuillez contacter Kyle Hunter à l'adressekyle@wswc.ca ou par téléphone au (613) 697-6324.

Section 1 : Présentation de l'événement

Les Jeux panaméricains sont ouverts à tous les membres de la Fédération internationale de ski nautique et de wakeboard (IWWF) d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et des Caraïbes.

L'IWWF a établi les règles suivantes concernant la sélection des équipes et le format des épreuves :

1. Chaque CNO peut aligner au maximum deux athlètes, à raison d'un par sexe au maximum.
2. Le nombre maximal de participants à la compétition de wakeboard est de 8 hommes et 8 femmes (16 au total).

Le présent document s'appuie sur le système de qualification de l'IWWF. En cas de divergence entre ce document et le système de qualification de l'IWWF, ce dernier prévaudra. Si l'IWWF apporte des modifications à ses critères de sélection et d'éligibilité, le présent document sera amendé pour se conformer à ces changements et Ski Nautique et Planche Canada (SNPC) en informera ses membres dans les plus brefs délais.

Conformément au document de qualification et sur la base des résultats obtenus lors des Championnats panaméricains de wakeboard de 2026, le Canada est éligible pour inscrire deux athlètes (un homme et une femme) aux Jeux panaméricains de 2027. Le Comité olympique canadien détient l'autorité finale quant au nombre de places de quota qui seront attribuées aux athlètes de wakeboard.

Section 2 : Objectifs

L'objectif de cette compétition est de sélectionner les athlètes présentant le plus grand potentiel de médaille (or, puis argent, puis bronze).

Wake Canada se réserve le droit de sélectionner un nombre d'athlètes inférieur au quota maximal attribué au Canada par l'IWWF. Les raisons justifiant cette décision peuvent notamment être les suivantes :

a. Il n'y a aucun athlète, ni aucun futur athlète, répondant aux critères d'éligibilité et ayant réalisé les performances requises au cours de la période de compétition désignée pour satisfaire au processus de sélection en vue de la nomination.

Section 3 : Processus de nomination

Le Comité olympique canadien (COC) supervise la participation du Canada aux Jeux panaméricains. En tant qu'association sportive nationale reconnue par l' , la SNPC a conclu des accords avec le COC qui lui permettent de désigner des athlètes canadiens de ski nautique pour participer aux Jeux. La sélection finale des athlètes de Wake Canada qui participeront aux Jeux sera effectuée par le COC au plus tard le 17 juin 2027.

Section 4 : Pouvoir décisionnel

Le comité de Wake Canada et le directeur de la haute performance de la SNPC disposeront de l'autorité finale pour l'application de la présente procédure interne de sélection et pour la désignation des athlètes et des remplaçants auprès du Comité olympique canadien.

Le comité Wake Canada et le directeur de la haute performance du SNPC sont chargés de veiller à ce que les critères de sélection énoncés dans le présent document soient appliqués de manière cohérente et objective, et à ce que toutes les décisions de sélection soient prises conformément aux procédures établies dans le présent INP.

Toutes les sélections d'athlètes et de membres du personnel sont soumises à l'approbation finale du Comité olympique canadien.

Pendant la période de compétition proprement dite sur le site des Jeux panaméricains de 2027, le pouvoir de décision final pour les questions relatives à l'équipe de wakeboard reviendra au chef d'équipe désigné**,** ou à l'entraîneur en chef en l'absence de ce dernier.

Section 5 : Conditions générales d'éligibilité

Tous les citoyens canadiens membres en règle de la SNPC sont éligibles à la nomination et à la sélection au sein de l'équipe. De plus, les athlètes éligibles doivent :

(a) rester membres en règle de la SNPC jusqu'à la fin des Jeux panaméricains ;

(b) se conformer à toutes les conditions d'éligibilité pertinentes de l'IWWF, du CIO ou de l'OJPA.

(c) être titulaire d'un passeport canadien valable jusqu'au 8 février 2028 (six mois après les Jeux).

(d) Participer aux Championnats nationaux de Wake Canada Boat 2026.

(e) Signer, soumettre et respecter la Convention de l'athlète du COC ainsi que le formulaire des conditions de participation du Comité d'organisation (OCOG) (ou le formulaire des conditions d'éligibilité pour les Jeux panaméricains) au plus tard le 17 juin 2027. Si l'athlète a moins de 19 ans, le parent ou le tuteur doit également signer ces accords.

Section 6 : Processus de sélection

Compte tenu des restrictions relatives aux équipes et aux inscriptions énoncées dans la section « Présentation de l'événement » ci-dessus, le comité de Wake Canada ou le sous-comité désigné sélectionnera les quatre athlètes à désigner, sur la base des critères de sélection ci-dessous, pour participer aux Jeux panaméricains ; il s'agira des athlètes qui, de l'avis du comité, présentent le plus grand potentiel de remporter des médailles lors de ces Jeux.

6.1 : Réserve de sélection

Une liste de sélection d'athlètes pour les Jeux panaméricains sera établie comme suit :

- Les deux meilleurs athlètes masculins et les deux meilleures athlètes féminines figurant au

classement général de l'IWWF au 1er juillet 2026.

- Les 2 meilleurs athlètes masculins et les 2 meilleures athlètes féminines du classement mondial 2026 de la WWA
    - La division Pro sera classée en tête
- Les 2 meilleurs athlètes masculins et les 2 meilleures athlètes féminines du classement du Pro Wake Tour 2026
    - La division Pro sera classée en tête
- Les 2 meilleurs athlètes masculins et les 2 meilleures athlètes féminines ayant participé aux championnats nationaux Wake Canada 2026.
- Les 2 meilleurs athlètes masculins et les 2 meilleures athlètes féminines ayant participé aux Championnats panaméricains 2026

6.2 : Critères de sélection

Les athlètes identifiés dans le vivier de sélection visé à la section 6.1 seront évalués en fonction de leur potentiel avéré à décrocher une place sur le podium aux Jeux panaméricains de 2027, conformément aux objectifs énoncés à la section 2.

Les facteurs suivants seront pris en compte :

a) Les classements et résultats actuels de l'IWWF, des classements mondiaux de la WWA et du Pro Wakeboard Tour, la priorité étant donnée aux divisions Open/Pro.

b) Les résultats, l'expérience et la régularité des performances au plus haut niveau des compétitions Open/Pro.

c) Les résultats obtenus lors des Championnats nationaux canadiens de 2026, une attention particulière étant accordée aux performances en Open/Pro.

d) Le niveau de concurrence, y compris les athlètes dont la participation aux Jeux panaméricains de 2027 est prévue.

e) L'état de préparation à la compétition, tel que décrit à la section 12.

Les classements tiendront également compte des restrictions suivantes en matière de compétition :

a) Il doit y avoir un athlète de chaque sexe dans chaque épreuve.
b) Il sera également tenu compte de l'état de préparation à la compétition et de la contribution de l'athlète à la cohésion de l'équipe.

6.3 Désignation des athlètes

En se basant sur le classement des athlètes établi à la section 6.2, Wake Canada soumettra au Comité de wakeboard ses recommandations de sélection d'athlètes selon les principes suivants :

(a) Prise en compte des facteurs énoncés à la section 6.2.
(b) Les athlètes présentant le plus grand potentiel de médaille d'or seront prioritaires dans la mesure du possible.
(c) L'équipe doit compter un athlète masculin et une athlète féminine.

Section 7 : Sélection des remplaçants

Le comité de Wake Canada peut sélectionner des remplaçants pour l'équipe en même temps que les quatre athlètes. La sélection des remplaçants se fera selon les mêmes critères de nomination que ceux énoncés ci-dessus. Les remplacements effectués après le 2 juillet 2027 sont soumis à la politique de remplacement tardif des athlètes de l'OPSA.

Section 8 : Places de quota réattribuées

Dans le cas où l'IWWF des Jeux panaméricains réattribuerait au Canada des places de quota non utilisées, ces places supplémentaires seraient ajoutées au présent document définissant les critères. La date limite pour la réattribution des quotas par l'IWWF des Jeux panaméricains est fixée au 20 avril 2027.

Section 9 : Calendrier de sélection

Wake Canada examinera les dossiers des athlètes figurant dans le vivier de sélection et communiquera les noms des athlètes désignés à et au COC dans les 7 jours suivant le 3 juin 2027.

Section 10 : Date d'annonce de la composition de l'équipe

Le COC collaborera avec le SNPC pour publier une annonce conjointe concernant la composition de l'équipe, au plus tard le 17 juin 2027. Aucune annonce publique ne pourra être faite par les athlètes, les entraîneurs ou les organisations sportives nationales avant cette date.

Section 11 : Circonstances atténuantes

Si des circonstances atténuantes empêchent un athlète de participer au nombre requis de tournois ou nuisent à ses performances, le comité de Wake Canada peut accorder des dérogations aux critères de sélection. Si un athlète souhaite que le comité de Wake Canada envisage d'accorder une dérogation aux critères de sélection, il doit adresser une demande écrite à Wake Canada. Cette demande écrite doit parvenir au SNPC par e-mail à l'adressekyle@wswc.ca au plus tard à la fermeture des bureaux le 1er mai 2027. Après réception de la demande, le comité de Wake Canada peut demander des informations écrites supplémentaires à l'athlète. La décision de Wake Canada sera communiquée à tous les athlètes susceptibles d'être concernés par cette décision.

Dans le cas d'un athlète qui n'a pas pu participer à une épreuve en raison d'un congé pour blessure approuvé et susceptible d'affecter son classement, l'athlète devra soumettre une vidéo comprenant deux passages de compétition à l'intention du comité de Wake Canada et d'un jury de sélection. Les vidéos doivent être filmées entre le 1er et le 30 mai 2027. Le tournage doit être effectué depuis le bateau. La vidéo doit présenter une enchaînement continu de 8 figures, sans interruption ni montage. Les virages du bateau sont autorisés, mais l'enregistrement doit rester continu.

En cas de circonstances imprévues susceptibles d'avoir un impact significatif sur le processus de sélection pour les Jeux panaméricains (par exemple, des confinements majeurs dus à une pandémie mondiale, l'annulation de nombreuses épreuves, etc.), Wake Canada se réserve le droit de modifier en conséquence le processus de nomination des athlètes.

Section 12 : Recours

Tout athlète peut faire appel de toute décision prise en vertu du présent document. Tout appel doit être introduit et traité conformément à la version la plus récente de la politique d'appel du SNPC. Une copie de cette politique d'appel est disponible auprès du SNPC sur simple demande et est publiée sur le site Internet du SNPC à l'adresse www.wswc.ca.

Compte tenu du délai très court entre la date de désignation des athlètes qui participeront aux Jeux

panaméricains et le départ de l'équipe pour les Jeux, les délais habituels prévus dans la politique d'appel pour l'examen d'un recours devront être raccourcis afin que celui-ci puisse être traité avant le départ de l'équipe. Tout recours doit donc être déposé dès que possible après la désignation de l'équipe, la date limite étant fixée au 10 juin 2027.

Si les deux parties en conviennent, la procédure d'appel du SNPC peut être contournée et l'affaire peut être portée directement devant le Centre de règlement des litiges dans le sport du Canada, qui se chargera alors de traiter l'appel.

Article 13 : Code de conduite

Le comité de Wake Canada peut, à tout moment et à sa seule discrétion, exclure un athlète de la sélection pour l'équipe canadienne ou le retirer de celle-ci après sa sélection, en raison d'un comportement actuel ou passé incompatible avec le Code de conduite de la SNPC. Une copie du Code de conduite est disponible auprès de la SNPC sur simple demande. Le comité de Wake Canada informera l'athlète concerné de sa décision par écrit.

Section 14 : Préparation à la compétition

Le comité de Wake Canada peut, à tout moment et à sa seule discrétion, exclure un athlète de la sélection pour l'équipe canadienne ou le retirer de celle-ci après sa sélection si, en raison d'une maladie, d'une blessure, d'un un manque de condition physique ou toute autre raison affectant sa capacité à performer, le comité de Wake Canada estime peu probable que l'athlète soit en mesure de réaliser, lors de la compétition, une performance d'un niveau correspondant aux scores sur lesquels la nomination de l'athlète au sein de l'équipe serait ou a été fondée. Wake Canada informera l'athlète concerné de sa décision.

Tout retrait ou remplacement d'un athlète après sa sélection doit être approuvé par le Comité de sélection de l'équipe du COC. Les remplacements effectués après le 2 juillet 2027 sont également soumis à la politique de remplacement tardif des athlètes de Lima 2027.

Section 15 : Contrat du participant à l'événement

Chaque athlète sélectionné pour représenter le Canada aux Jeux panaméricains doit signer un contrat de participant à l'événement dans lequel il s'engage à respecter l'ensemble des règles et règlements de la SNPC, y compris son code de conduite. Une copie du contrat de participant à l'événement est disponible auprès de la SNPC sur simple demande. De plus, les athlètes sélectionnés devront signer l'accord de l'athlète du COC ainsi qu'un formulaire d'éligibilité et de conditions.

Section 16 : Sélection du personnel d'encadrement

Le personnel d'encadrement (par exemple, entraîneur technique, personnel spécialisé en médecine sportive ou en psychologie du sport) chargé d'accompagner les athlètes sélectionnés sera choisi par Wake Canada. Ce personnel sera sélectionné selon le principe consistant à envoyer une équipe de spécialistes la mieux à même d'aider les athlètes à décrocher des médailles lors des Jeux. Toutes les sélections doivent être approuvées par le COC.

Le personnel d'encadrement doit :

1. Être un entraîneur professionnel inscrit ou agréé auprès du CAC au plus tard le 14 juin 2027 (s'il s'agit d'un entraîneur).
2. Être en possession d'un passeport valide dont la date d'expiration n'est pas antérieure au 9 février 2027.
3. Respecter toutes les exigences d'éligibilité applicables du COC, de l'IWWF et de PanAm Sports.
4. Signer, soumettre et respecter la convention du personnel d'encadrement du COC ainsi que le formulaire d'éligibilité du Comité d'organisation local (COL) au plus tard le 14 juin 2027.
5. Être âgé d'au moins 18 ans.
6. Être membre en règle de Ski Nautique et Planche Canada (SNPC).

Article 17 : Date de publication

Ce document sera publié sur le site web de Water Ski Canada à l'adresse suivante : https://wakecanada.ca/athletes/selection-criteria/ au plus tard le 23 juillet 2027. Il sera également publié sur les pages Facebook et Instagram de Wake Canada.

Section 18 : Financement

Le financement des Jeux panaméricains de 2027 dépendra de l'allocation des ressources par le Comité olympique canadien, conformément à sa politique de sélection des équipes. La SNPC prendra en charge tous les frais de participation exigés par le COC pour les athlètes sélectionnés.

Section 19 : Calendrier

- Au plus tard le 1er décembre 2026
  - Publication des critères relatifs aux Jeux panaméricains sur le site web et auprès de la communauté
  - Date limite de réattribution des quotas de l'IWWF pour les Jeux panaméricains
- 1er mai 2027
  - Date limite pour les athlètes souhaitant demander la prise en compte de circonstances atténuantes
- Avant le 17 juin 2027 :
  - Wake Canada doit transmettre les nominations au COC
- 10 juin 2027 :
  - Date limite pour faire appel
- Avant le 17 juin 2027
  - Le SNPC annoncera la composition de l'équipe pour les Jeux panaméricains de 2027
- 14 juin 2027
  - Date limite pour la signature de la convention d'athlète et des conditions de participation du COC
  - Date limite pour le remplacement des athlètes
- Du 23 au 27 juillet 2027
  - Compétition de wakeboard aux Jeux panaméricains